

# Bulletin communal

## ALTENHEIM

Juillet 2017 - N° 34



### Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3-9
Infos Utiles :	9
Fibre optique :	10
Espaces verts :	11
Chantier citoyen :	12
Nettoyage ban communal :	13
Association :	13
Fête-Dieu :	14
Ecole maternelle :	15
Etat Civil :	16
Agendas :	16

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : [mairie.altenheim@orange.fr](mailto:mairie.altenheim@orange.fr)



Chers habitants d'ALTENHEIM,

Ce début d'année a été marqué par plusieurs élections : les présidentielles avec la victoire de M. Emmanuel MACRON suivi des législatives avec la victoire de M. Patrick HETZEL.

J'adresse toutes mes félicitations aux vainqueurs.

Je remercie également tous les habitants pour leur participation et les membres du conseil municipal pour leur présence lors des opérations électorales.

Concernant nos travaux communaux, la rampe d'accès de l'église pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les aménagements des abords vont commencer. Le bureau d'études JE Concept d'INGENHEIM a été désigné par le Conseil Municipal pour en assurer la réalisation et le suivi des travaux.

Des travaux de voirie auront également lieu au niveau du carrefour de la rue de Dettwiller et de la rue de Littenheim ainsi que dans la rue Principale, certaines bordures trop vétustes seront remplacées et l'enrobé de la rue sera rénové par le Conseil Départemental.

La fibre optique est également en cours de déploiement dans notre commune. Je vous suggère de lire l'article consacré à ce sujet page 10 de ce bulletin communal.

Le bâtiment ayant abrité l'école maternelle est vide depuis maintenant 2 ans, et les avis divergents quant à sa destination future. Lors de nos différentes réunions du Conseil Municipal, plusieurs hypothèses ont été avancées, mais aucune n'a pour l'instant recueilli l'unanimité, c'est pourquoi nous vous soumettons nos propositions et vous proposons de nous donner votre avis (article page 15).

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter au nom du conseil municipal, une très agréable saison estivale.

Le maire,  
Mickaël VOLLMAR

# Extraits des comptes rendus

## Séance du 26 janvier 2017 :

### Désignation d'un délégué comme représentant de la CLECT au sein de la Communauté de Communes

Une Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges (CLECT) est créée au sein de la Communauté de Communes. La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges. Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission. Le Conseil Municipal a décidé de désigner M. Mickaël VOLLMAR comme représentant de la Commune à la CLECT.

### Fossé du Dorfgraben : suite à donner au projet de réaménagement

Les travaux initialement prévus avaient comme objectif de re-calibrer le profil du fossé, pour permettre d'adapter ses dimensions aux débits des crues parfois observées. Ce recalibrage était prévu à travers la mise en place d'un profil en béton. Le dossier de Loi sur l'Eau a été déposé en ce sens auprès de la Police de l'Eau. Par ailleurs, le projet avait également vocation à prendre en compte la proximité du mur de la propriété située en rive droite, dont la constitution en moellons mérite d'être suivie, afin de s'assurer que le cours d'eau n'engendre pas de dégradations à l'avenir. La première solution technique du profile en béton n'étant pas possible pour l'instant, la largeur publique n'étant pas suffisante. En deuxième solution, le bureau d'étude M2i, a établi, suite à ces prescriptions, une estimation des travaux à mener pour répondre aux exigences de la police de l'Eau tout en restant dans l'emprise actuelle. Néanmoins cette solution engendre une augmentation du coût des travaux. Les travaux passeraient de 8 325 € HT à 16 025 € HT.

Compte tenu de l'incidence financière lourde et non prévisible pour la commune, le Conseil Municipal a décidé de mettre les éventuels travaux du fossé dit du « Dorfgraben » en attente en fonction de l'état de dégradation ou non du fossé, de valider le processus annuel de constat d'huissier sur l'état actuel du fossé ainsi que du mur riverain afin d'assurer un suivi de son évolution, et d'autoriser le Maire à solder les marchés de travaux, sans la mise en œuvre de la partie travaux sur le « Dorfgraben ».

### Réaménagement de la rue de Wolschheim : avenant au lot n°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a émis un avis défavorable à l'avenant au lot N°1 qui propose les travaux du fossé du « Dorfgraben » à 16 025 € au lieu de 8 325 € HT.

### Réaménagement de la rue de Wolschheim : avenant au lot n°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a émis un avis favorable à l'avenant au lot N°2, et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise EST Réseaux en lui demandant d'inscrire les dépenses au budget primitif de 2017.

### **Mise en accessibilité PMR de l'église : demande de subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé d'adopter le projet de la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 55 000 € HT et d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 22 000,00 € HT

Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 22 000,00 € HT

Autofinancement de la Commune 11 000,00 € HT

Mr Le Maire devra solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, ainsi que toutes autres subventions pouvant être octroyées dans ce dossier.

### **Séance du 29 mars 2017 :**

#### **Bilan de la coupe de bois 2017 dans la forêt « Wendlingswald »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé de réitérer une coupe de bois, fin 2018, d'une quantité maximum de 60 M3.

#### **Validation de l'entreprise chargée des travaux de réfection de bordures au niveau du carrefour : rue de Littenheim / rue de Dettwiller**

Dans le cadre des travaux de réfection des bordures au niveau du carrefour : rue de Littenheim/rue de Dettwiller, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'attribuer les travaux susmentionnés à l'entreprise WICKER sise à SCHAFFOUSE SUR ZORN pour un montant de 12 000 € TTC.

#### **Subvention à l'association des JSP « Jeunes Sapeurs-Pompiers »**

Le Conseil Municipal, a décidé de reconduire la même subvention allouée aux JSP « Jeunes Sapeurs-Pompiers » de LUPSTEIN, qu'il y a deux ans, pour le montant de 100 €.

#### **Remplacement de l'agent technique suite à son futur départ en retraite**

Madame Monique HOLLNER a présenté sa décision de faire valoir ses droits à la retraite. La cessation de ses fonctions prendra effet le 1er juin 2017. La commune procédera à la publication de la vacance du poste par voie d'affichage en mairie en vue de trouver la personne qui la remplacera.

#### **Augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction**

Vu la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au 1er février 2017.

## Séance du 10 avril 2017 :

### Compte de gestion de la commune de l'exercice 2016

Monsieur le Maire a donné lecture du compte de gestion de l'an 2016 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2016, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme aux écritures de la comptabilité administrative a été d'accord d'approuver celui-ci.

### Adoption du compte administratif communal de l'exercice 2016

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif communal de l'exercice 2016 puis est sorti de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. HEITZ Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'an 2016 de la Commune dressé par M. Mickaël VOLLMAR Maire, après s'être fait présenter le budget primitif communal. 1° lui a donné acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2016 se résumant comme suit

#### Section de fonctionnement.

Mandats émis:	105 081,79 €
Titres émis :	137 226,21 €
Excédent antérieur :	163 378,01 €
Excédent de clôture :	195 522,43 €

#### Section d'investissement.

Mandats émis :	122 917,29 €
Déficit antérieur :	879,57 €
Titres émis :	5 983,50 €
Affectation :	879,57 €
Déficit de clôture :	116 933,79 €

2° a voté et arrêté les résultats définitifs. Monsieur le Maire est rentré en séance.

### Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2016

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 195 522,43 € a affecté 78 588,64 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 116 933,79 € à l'apurement du déficit (c/1068).

### Budget primitif de la commune de l'exercice 2017

Monsieur le Maire a donné lecture du budget primitif communal de l'exercice 2017.  
Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, a voté le budget primitif se résumant comme suit.

**Section de fonctionnement**

Dépenses :	213 803,38 €
Recettes :	134 112,00 €
Excédent reporté du CCAS :	1 102,74 €
Excédent reporté :	78 588,64 €

**Section d'investissement**

Dépenses :	129 057,29 €
Restes à réaliser :	92 408,35 €
Déficit reporté :	116 933,79 €
Total des dépenses :	338 399,43 €
Recettes :	221 465,64 €
Affectation :	116 933,79 €
Total des recettes :	338 399,43 €

**Budget en équilibre.**

**Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2017**

- Pour la taxe d'habitation : **11,96 %**
- Pour la taxe foncière bâtie : **14,00 %**
- Pour la taxe foncière non bâtie : **54,08 %**

**Tarifs applicables au columbarium**

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a demandé que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs comme suit : 30 ans : 500€, 20 ans : 400€, 15 ans : 300€.

**Tarifification des concessions au cimetière communal**

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a demandé que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé la tarification suivante :

<b>Tombes pour adultes :</b>		<b>Tombes pour enfants :</b>	
1 place pendant 15 ans :	45 €	1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	55 €	1 place pendant 30 ans :	40 €
2 places pendant 15 ans :	90 €		
2 places pendant 30 ans :	110 €		
4 places pendant 15 ans :	180 €		
4 places pendant 30 ans :	220 €		

6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

### **Tarification des tombes à urnes dans le cimetière communal**

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;  
Le Conseil Municipal d'Altenheim a délibéré sur les tarifs des tombes à urnes. Les tarifs suivants ont été validés :

Pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €  
Pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €  
Pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

### **Renouvellement du bureau de l'association Foncière : désignation des membres**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'association foncière élu pour six ans. Il incombe donc au Conseil Municipal de proposer cinq personnes autres que celles présentées par la Chambre d'Agriculture. Le conseil Municipal après en avoir délibéré, a proposé 3 titulaires : BOKAN Gérard, MARXER Christophe, NONNENMACHER Patrick ainsi que 2 suppléants : KNOBLOCH Daniel, STRIEBIG Michelle.

### **Compte de gestion 2016 du CCAS**

Monsieur le Maire a donné lecture du compte de gestion de l'an 2016 du CCAS dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et constaté que le compte de gestion du CCAS de l'exercice 2016, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative a approuvé celui-ci.

### **Compte administratif 2016 du CCAS**

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif du CCAS de l'exercice 2016 puis est sorti de la séance. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Daniel KNOBLOCH, délibérant sur le compte administratif 2016 du CCAS dressé par le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif du CCAS de 2016.

1° lui a donné acte de la présentation du compte administratif du CCAS de 2016 se résumant comme suit:

#### **Section de fonctionnement**

Mandats émis :	1442,20 €
Titres émis :	0,00 €
Excédent antérieur :	2544,19 €
Excédent de clôture:	1102,74 €

2° a voté et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire est rentré en séance.

### **Affectation du résultat de de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016**

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après avoir entendu le compte administratif du Centre Communal d'Action Social de l'an 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 102,74 € a affecté 1 102,74 € à l'excédent de fonctionnement reporté du budget communal de 2017 (c/002).

### **2017 Déclaration préalable déposée au nom de la Commune d'Altenheim**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune d'Altenheim une déclaration préalable relative à la création d'un accès PMR à l'Eglise et a autorisé le Maire à signer la déclaration de travaux précitée.

### **Séance du 24 mai 2017 :**

#### **Remplacement de l'agent technique**

Le Conseil Municipal après avoir vu les candidatures réceptionnées en Mairie et après en avoir délibéré, a accepté la candidature de Mme Valérie KNOERR qui prendra effet courant juillet 2017 en remplacement de Madame Monique HOLLNER. Mr le Maire est également autorisé à signer la convention de mise à disposition avec la CCSMS puisque la Commune a la possibilité de l'embaucher par le biais de cette dernière, avec laquelle elle a déjà un contrat qui a été conclu pour les travaux d'entretien de la salle polyvalente.

#### **Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel en attendant que la convention avec la CCSMS puisse être signée.

Les attributions consisteront à :

- Effectuer les travaux de ménage de la Mairie.
- Distribuer le courrier du Maire et de la secrétaire.
- Arroser les fleurs de la Mairie.
- Préparer la vaisselle lors de la location de la salle communale.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 5/35èmes, du 12 juin au 9 juillet 2017.

La rémunération se fera sur l'indice brut : 347, indice majoré : 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

## **Recensement de la population 2018**

Monsieur le Maire a informé les conseillers du prochain recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. A cet effet, il appartient au conseil municipal de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné Madame Marie-Gérard VIX comme coordonnateur communal.

### **Infos utiles**

#### **Permanences de la mairie :**

le lundi de 17 heures à 19 heures, le jeudi de 15h à 17h

Mairie : 03.88.70.21.10

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire : 06.84.24.42.82

1<sup>er</sup> adjoint (Jean-Claude HEITZ) : 06.83.36.80.24

2<sup>ème</sup> adjoint (Daniel KNOBLOCH) : 06.86.88.18.30

3<sup>ème</sup> adjointe (Murielle WICKER) : 06.82.87.22.25

### **Infos utiles**

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Pompier : 18

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Service des eaux : 03.88.19.97.09 24h/24 et 7 jours/7

Transport à la demande (Comette) : 03.88.71.78.82

La Ruche : 03.88.70.28.77

## Fibre optique

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique se poursuivent à Altenheim. Elles dureront encore quelques mois. Les premiers forfaits pourront être souscrits début 2018.

Dans le cadre de la mission que lui a confié la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique à Altenheim et, au total dans **plus de 700 communes d'Alsace**, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin).

Le coût du raccordement à la charge de la collectivité est de 175€ par prise. Initialement, ce coût était de 350 €. Il a été réduit de moitié grâce à la mobilisation des actionnaires de la société Rosace.

La fibre optique mise en place par Rosace sera déployée jusqu'à vos domiciles, vous pourrez **bénéficier gratuitement** du raccordement.

Une fois que vous aurez eu la confirmation par Rosace que votre habitation est raccordée, il vous faudra étudier les offres proposées par les différents opérateurs avant de pouvoir en profiter. En effet, Rosace construit le réseau et ce sont ensuite des opérateurs télécoms qui l'utilisent pour vendre des abonnements aux particuliers et aux entreprises.

Il ne restera donc à votre charge que les frais d'installation, fixés par l'opérateur que vous choisirez, et l'abonnement mensuel.

Le débit internet délivré par le réseau Rosace est de 1 gigabit/seconde. Pour Altenheim il est actuellement en moyenne de 8 mégabits/seconde. Selon les offres des opérateurs, vous aurez d'ores et déjà la garantie de bénéficier de débits 100 fois supérieurs à ceux que vous connaissez aujourd'hui, le tout pour un prix équivalent à celui d'un abonnement actuel pour une box ADSL.

Lorsque votre domicile sera raccordé et que votre choix sera fait concernant l'opérateur, il faudra quelques semaines pour que l'accès à Internet via la fibre optique soit réellement fonctionnel.

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR  
Sources : Soc. Rosace et DNA

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS NOTRE VILLAGE

Comme vous avez tous pu le constater, ces dernières années, ont fleuri le long de nos rues plusieurs espaces paysagers réalisés par des professionnels ou des bénévoles.

A chaque fois, nous avons insisté sur la nécessité de poser une toile de paillage sous le minéral pour favoriser l'humidification des racines et limiter la pousse des mauvaises herbes.

Néanmoins, la nature cherchant toujours à reprendre ses droits et l'emploi de traitements chimiques étant déconseillé, la repousse de quelques plantes indésirables est inévitable.

**C'est pourquoi, la beauté dans la durée de ces espaces paysagers dépend de chacun de nous.**

Si vous vous sentez une âme de jardinier, n'hésitez pas à la mettre à l'œuvre ! Arracher une petite mauvaise herbe par-ci, un éventuel arrosage par-là en période de sécheresse... Toute participation positive et spontanée sera la bienvenue.

**Concernant les fleurs de saison, elles continueront à être entretenues par des professionnels.**

Merci à ceux qui voudront bien s'impliquer dans ce beau projet d'amélioration du cadre de vie pour tous.

Rédactrice : Murielle Wicker



# CHANTIER CITOYEN

Notre journée citoyenne du 25 février 2017 avec la plantation de plançons de saules et la pose de nichoirs à chevêches a été une grande réussite. 50 participants, âgés de 3 à 86 ans dont 20 enfants, issus en majorité de Saverne et des communes avoisinantes ont participé à :



- ✓ la pose d'un nichoir confectionné par les élèves de la section menuiserie du lycée Jules Verne de Saverne sur un noyer.
- ✓ La plantation de 21 plançons de saules dans les vallons aux deux extrémités du territoire.
- ✓ La taille d'un arbre remarquable qui est sans doute le doyen des saules têtards de l'Arrière-Kochersberg (Age estimé à 200 ans).
- ✓ L'objectif : pérenniser la capacité d'accueil et la qualité de l'habitat de la petite chouette.



Le groupe local LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) s'*Heckeland-Marmoutier* avec le soutien de La fondation Nicolas HULOT, et du SCOT de la région de Saverne ont organisé cette journée de la plus belle des manières. Les présentations techniques de début de matinée ont très vite laissé la place à l'action concrète sur le terrain. Les saules ont été plantés rapidement et un nichoir a été posé dans un noyer au lieu-dit « FRAUENBERG ». Ce nichoir était attendu par la population de chouettes chevêches car un couple s'y est déjà

installé quelques semaines après la pose ! En passant, vous aurez peut-être la chance de les apercevoir ...

## Témoignages de bénévoles :

*Sylvie C. (mère d'Ewann 10 ans, de Saverne) : «Je trouve ça super pour la nature. Quand on voit tous ces champs cultivés, mettre un peu de relief, c'est bien ! Il faut expliquer cela aux enfants. Cela les change des consoles. J'ai appris autant de choses que mon fils. Ce type d'action est sympa. »*

*Grégoire et Enzo (9 ans chacun, de Saverne) : «Bien, moi j'adore faire quelque chose pour la nature. À Saverne, on a un jardin.»*

*Jean-Luc SIMON (Maire de Gottenhouse) : « Comme on a quelques zones humides, on aura un jour quelque chose à faire dans ce domaine-là notamment la reconversion d'une peupleraie. Nous, les maires qui nous engageons, nous sommes vus comme des allumés. Je souhaite insuffler un maximum d'esprit vert dans la commune. Les agriculteurs locaux, ceux qui résident et travaillent sur place, sont moins prédateurs que les autres exploitants qui viennent de l'extérieur. »*

Nos plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui ont consacré du temps à notre commune, avec une attention particulière aux exploitants agricoles, aux membres de la municipalité d'Altenheim, à Benoit WASSMER et à Dominique BERSUDER de la LPO, ainsi qu'à la directrice du Scot de la région de Saverne, Céline DELAPLACE.

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR / Sources : Benoit WASSMER

## Nettoyage du ban communal

Le samedi 8 avril 2017, quelques habitants de notre petite commune, ont décidé de se retrouver les manches, d'enfiler les gilets jaunes du Smictom et de sillonner les routes principales du ban communal à la chasse aux détritrus...

La météo étant de la partie, ce ne fut une corvée pour personne, mais les découvertes faites dans les fossés laissaient parfois dubitatifs... Les gestes éco-citoyens sont l'affaire de tous, et nous espérons que notre présence au bord des routes en ce début de printemps, par-delà le nettoyage réalisé, puisse interpeler les automobilistes rencontrés. N'oublions jamais qu'un journal met 12 mois à disparaître, un mégot de cigarette avec filtre 2 ans, une canette en aluminium 150 ans et une bouteille en verre 4 000 ans !

Après avoir partagé à la salle polyvalente un repas simple et convivial, offert par la municipalité, la petite remorque bien pleine a été conduite à la déchèterie du secteur par les adjoints de la commune.



## Association

Association *Les Colombines*



Bohner Nathalie  
03.88.70.27.85  
06.45.45.16.47

Avis aux Sportives (et Sportifs ??)

Avec la rentrée, une nouvelle saison 2017 à 2018 de sport commence à Altenheim.

Fidèle à nos habitudes, la première séance de step se déroulera le **mardi 5 septembre de 19h30 à 20h** et gym de 20h à 21h

Ces séances se dérouleront à la **salle des fêtes d'Altenheim (La Ruche)**

En attendant de vous voir toujours plus nombreuses (nombreux??).

Nathalie Bohner (Présidente de l'association).



Toujours le même succès pour la Fête-Dieu à Altenheim et encore plus de ferveur. Les nombreux pèlerins d'abord rassemblés en ce dimanche 18 juin, jour de la fête des pères, dans l'église St Lambert de notre village, ont suivi et honoré le St Sacrement exposé à travers les rues d'Altenheim.

La procession, portée par les chants et les prières animés par M. l'abbé Tim DIETENBECK, la chorale et l'équipe des lecteurs inter-paroissiales entouraient M. l'abbé Joseph GSTALDER, aumônier militaire à Belfort qui a eu l'honneur et le plaisir de présider la célébration cette année.

Une prière a été particulièrement faite à l'autel de Marie, Reine de la paix, pour qu'elle inspire les dirigeants politiques à choisir la paix au lieu de la violence et à chercher la réconciliation avec leurs ennemis. Que cette belle demande, invoquée dans notre village, soit au cœur de chaque électeur pour lui-même et pour l'ensemble des nations.

Le Conseil Municipal, aidé de quelques bénévoles supplémentaires en ce jour d'élections législatives, a assuré son rôle de sécurité routière comme à l'accoutumée en déviant la circulation par la rue de la Colombe exceptionnellement à double sens ce jour-là.

La fête s'est poursuivie par l'apéritif offert pour tout le monde et un grand barbecue servi à la salle polyvalente du village. Un grand merci à tous ceux qui ont prêté main forte pour cette importante manifestation.

Rédactrice : Murielle Wicker



# Votre avis nous intéresse



Comme expliqué dans l'éditorial, le bâtiment de l'école maternelle est vide depuis 2 ans et nous vous proposons de nous donner votre avis quant à sa destination future parmi les propositions suivantes :

- Démolition du bâtiment pour un coût réduit avec création d'un parking à proximité directe de la salle polyvalente.
- Vente en l'état du bâtiment et du terrain (3.94 ares). Le service des domaines a estimé le bien à environ 80 000€, mais cette valeur est donnée sous réserve d'expertise du bâtiment en raison de la présence de plusieurs fissures dans le gros œuvre. Les bénéfices de cette vente pourraient servir au financement de la rénovation de nos trottoirs par exemple.
- Rénovation complète du bâtiment afin d'en créer un logement et mise en location ultérieure par la commune. Le coût des travaux est estimé à 130 000€, un prêt sur 20 ans serait nécessaire et le loyer devrait couvrir le remboursement des échéances. Au coût des travaux il faudrait déduire d'éventuelles subventions qui pourraient nous être accordées.

Vos propositions seront comptabilisées et commentées en réunion du Conseil Municipal, sachant que votre avis n'est donné qu'à titre indicatif et que la décision finale sera évidemment prise par le Conseil Municipal.

Merci d'avance pour votre participation.

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR



-----  
Coupon réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Nom Prénom (facultatif) :

Proposition n°1 de démolition :    oui             non

Proposition n°2 de vente en l'état : oui             non

Proposition n°3 de rénovation :    oui             non

### Les Grands Anniversaires 2<sup>ème</sup> semestre 2017

GSTALTER Marie-Cécile

4 octobre 1927

90 ans

**Notre doyenne :**

Mme Marie-Thérèse MARXER : 93 ans

**Notre doyen :**

M. Antoine GENTNER : 94 ans

### Naissance

7 mai 2017 : Achille Claude André  
STORCK, fils de Marie et Frédéric  
STORCK

## Agenda des manifestations

**8 janvier 2018 :**

Fête des enfants et Fête des aînés



*N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.*

Réalisation du bulletin communal : Angélique MARXER